

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2008

PLFR POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE - (n° 1156)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Brard, M. Sandrier, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 18 par la phrase suivante :

« L'organe d'administration comprend un représentant de chacun des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de garantir la représentation pluraliste des parlementaires dans cette société.